



PARTICIPATION LIMITÉE
10 PERSONNES MAXIMUM



PORT DU MASQUE
AVANT ET APRÈS LA PRATIQUE



RESPECT DE LA DISTANCIATION
1,5M À L'ARRÊT, 10M EN ROULANT



NETTOYAGE DES MAINS ET DE SON MATÉRIEL
AVANT ET APRÈS LA PRATIQUE



PRISE D'UNE DOUCHE INTÉGRALE
APRÈS L'ENTRAÎNEMENT, CHEZ SOI



SALUER SANS SE SERRER LA MAIN
SANS EMBRASSADES, SANS "CHECK"



Surveillance des symptômes

Fièvre, Toux, Fatigue, Essoufflement anormal sont les principaux symptômes du Covid-19 mais beaucoup d'autres symptômes peuvent survenir. **Ils doivent conduire à l'arrêt de la pratique et à une consultation médicale.**

La reprise ne pourra se faire qu'au minimum 15 jours après l'arrêt des symptômes - selon avis médical.

VÉTÉTISTES, APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES !

SOYEZ VIGILANT À VOTRE ÉTAT DE SANTÉ !

En ce contexte épidémique, tout symptôme doit faire consulter un médecin, pour prise en charge adaptée et suivi de la reprise sportive.

Certains symptômes sont typiques du Covid 19, par exemple Fièvre, Toux, Fatigue, Essoufflement anormal. Beaucoup d'autres symptômes peuvent être présents dans cette maladie, parfois isolément, par exemple douleurs abdominales, troubles digestifs, céphalées, perte du goût, perte de l'odorat...

Les symptômes suivants sont des symptômes d'alerte : Douleur dans la poitrine, sensation de battements cardiaques irréguliers et/ou trop rapide (palpitations), malaise, essoufflement de repos ou au moindre effort.

En cas de diagnostic ou de suspicion de Covid 19, la reprise ne pourra se faire au minimum que 15 jours après l'arrêt des symptômes - selon avis médical.

LES BIENFAITS DU VTT

- Le VTT permet une pratique physique sans contacts
- Le VTT développe les habiletés motrices pour être à l'aise sur n'importe quel vélo
- Le VTT permet de s'amuser et de décompresser
- Le VTT permet de retrouver et découvrir les richesses de l'environnement naturel
- Le VTT permet de retrouver ses amis de passion et son éducateur sportif
- Le VTT, comme les autres activités physiques, permet de développer son immunité

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES EN PRATIQUANT LE VTT

Le matériel et les équipements

- J'utilise mon VTT personnel. Si prêt ou location, désinfection des poignées et de la selle avant et après usage
- J'utilise également mon casque et mes gants personnels. Je ne les prête pas et je les lave régulièrement après les sorties (lanières et mousses sont au contact de la sueur)
- Je n'échange pas de matériel avec les autres pratiquants (bidons, matériel de réparation, nourriture)
- Je viens au club avec ma tenue, prêt à rouler
- Je lave mes tenues et je désinfecte mon matériel de protection (casque...) après ma séance

Le positionnement dans la pratique, par rapport aux autres pratiquants et dans l'espace de pratique :

- Quel que soit le lieu, je reste à minimum 1,5 m des autres personnes lorsque je suis à l'arrêt ou un VTT d'écart minimum pour m'en souvenir plus facilement
- Quel que soit le milieu (route, chemin), je reste à minimum 10 m des autres personnes lorsque je roule
- En cas de dépassement, je me décale au maximum et je choisis un lieu propice pour le faire, en me signalant préalablement
- Si je suis doublé, j'applique la même procédure en me laissant doubler et en adoptant rapidement une distance minimale de 10 m

Départ des groupes de l'école de vélo après le confinement

